

Manche. Pas de fermeture de classes dans les écoles rurales

Les treize fermetures de classes annoncées sont oubliées. Les six ouvertures maintenues. Le ministre a revu sa copie.

Après avoir annoncé des fermetures de classes, le ministre de l'Education nationale est revenu sur sa décision.

Le Comité technique spécial départemental, l'instance qui réunit des responsables de l'inspection académique et des représentants des services de l'Education nationale, avait annoncé jeudi 26 mars la fermeture de 47 classes et l'ouverture de 22 classes dans la Manche pour la rentrée prochaine.

Cette évolution de la carte scolaire a fait immédiatement réagir des parents d'élèves, des enseignants et des élus qui ont interpellé les parlementaires.

13 classes maintenues dans le Sud-Manche

Le député Bertrand Sorre, comme un certain nombre de ses collègues parlementaires, est intervenu auprès de Jean-Michel Banquer, le ministre de l'Education nationale.

Vendredi 27 mars à la mi-journée, ce dernier a annoncé qu'aucune fermeture de classe ne concernerait le milieu rural « **correspondant en l'espèce aux communes de moins de 5 000 habitants** », précise Bertrand Sorre, qui se réjouit que le gouvernement valide cette décision. « **Aucune des treize fermetures de classes initialement prévues dans le Sud-Manche n'est à l'ordre du jour pour la rentrée prochaine. De surcroît, les six ouvertures de classes sont, quant à elles, confirmées** ».



Le député Bertrand Sorre, comme ses collègues parlementaires de la Manche, est intervenu auprès du ministre Blanquer, pour qu'il revoie sa position quant aux fermetures de classes annoncées. Ils ont été entendus (Photo : Le Studio de Com').